

riantes, de jolis bosquets, des champs fertiles qui donnent à tout le tableau de la variété et de la grâce.

La première construction que les habitants élevèrent fut un presbytère qui subsiste encore, et dont le haut servit de chapelle provisoire. En 4 mois l'édifice fut achevé, et, dans les premiers jours de novembre, M. Seacole, prêtre français, put y célébrer la sainte messe. Cet édifice, de 40 pieds de long sur 28 de large, a été allongé de 20 pieds en 1805, pour y placer une salle des habitants.

Dès l'année suivante, 1744, les habitants de la paroisse, dont le bon esprit, le zèle et l'activité ont toujours formé le caractère, se mirent à l'œuvre pour bâtir l'Eglise. Ils commencèrent cette jolie construction en pierre que l'on voit encore aujourd'hui. Elle a 110 pieds de long sur 40. Des circonstances inopinées retardèrent les travaux, et ce ne fut que quatre ans après qu'ils purent voir leur œuvre achevée.

Cette paroisse s'est toujours distinguée par le bon esprit qui anime les habitants, leur soumission à leurs pasteurs, leur amour et leur attachement pour la foi, leur zèle pour l'éducation et leur générosité. On aime à retrouver encore en eux cette probité antique et cette honnêteté qui ne sont guère le caractère de nos sociétés modernes. Les actes de la nomination de syndics pour la bâtisse de l'église, et les contrats de ceux-ci avec les ouvriers, seront toujours de curieux monuments de cette simplicité patriarcale et de cette confiance absolue qui semblent ne pas pouvoir permettre l'ombre d'un soupçon d'artifice ou de fraude.

L'église de Saint-Vincent (1) fut une des premières à se revêtir d'ornements riches en sculpture. Un des habitants de la paroisse, habile menuisier, s'était senti du goût pour les arts, et sans autre guide que cet attrait et quelques vieux livres, il s'était livré à la décoration et à l'embellissement des églises: ce fut là le germe des premières écoles de sculpture du pays.

L'association de la propagation de la foi, les œuvres de charité, la société de tempérance ont toujours été des œuvres chères aux habitants de cette paroisse et y ont obtenu les plus heureux résultats.

Nous devons mentionner son zèle pour l'éducation. Depuis près de 40 ans les écoles y ont toujours été dans une grande prospérité et on en compte aujourd'hui cinq très bien tenues.

Mais l'établissement le plus glorieux à cette paroisse et qui y attire chaque jour un grand nombre d'étrangers, c'est la magnifique convent des dames du Sacré-Cœur. Il est dû en grande partie à l'activité de M. F. R. Mercier, pendant 8 ans curé de cette paroisse et mort à Montréal chanoine de la cathédrale et archidiacre. (2)

En 1815, il donna à ces dames une terre de 62 arpents dans le village même, et c'est sur le point culminant de ce coteau qu'il fit bâtir aussitôt un vaste et bel établissement en pierre, de 120 pieds de long sur 40 de large, avec deux avant-corps de 30 pieds de saillie, — qui a coûté plus de £4000.

Dans ce pieux asile de la vertu, de la science et des beaux arts, plus de 100 jeunes personnes reçoivent une brillante éducation, telle qu'elle convient au rang distingué qu'elles sont destinées à occuper dans la société. Cet établissement grandit toujours sous les mains habiles qui le dirigent, et il est appelé à jouer un grand rôle dans l'avenir du pays.

Mme. Batilde, première supérieure de ce convent, montra en même temps son bon goût et son zèle pour ses tendres enfants en préparant pour leurs jeux de riches bosquets et de gracieux jardins; et, joignant l'utile à l'agréable, elle sut par son industrie fertiliser ce sol aride.

Ce pensionnat n'empêche pas ces dames de s'occuper des pauvres. Elles ont formé, sur tout dans l'intérêt de la paroisse et des familles qui ont peu de ressources, des classes d'externes qui réunissent déjà plus de 100 enfants.

La postérité apprendra avec plaisir les noms des principaux bienfaiteurs de cette maison. Nous devons signaler surtout l'évêque de Montréal, Mgr. de Charbonnel, feu M. F. R. Mercier, M. J. J. Vincent curé du Saint-Aurèle-Récollet, madame de Saint-Ours, M. J. E. Mills, ancien maire de Montréal, M. Paschal Tachapelle, etc.

Avant de quitter cette paroisse, pourquoi ne mentionnerions-nous pas un fait remarquable qui s'y passa il y a près de 100 ans ! Il sera connu de tous, chez un peuple religieux, les habitudes populaires, au milieu de merveilleux dont elles aiment à s'entourer, conservent et perpétuent les enseignements de la plus haute moralité.

"Dans ces harmonies de la religion et de la nature, il faut voir, dit Châteaubriand, des relations touchantes entre quelques scènes naturelles, quelques dogmes sacrés et la misère de nos jours. Il faudrait nous plaindre, si voulant tout soumettre aux règles de la raison, nous condamnions avec rigueur ces croyances qui aident au peuple à supporter les chagrins de la vie et qui lui enseignent une morale que les meilleurs lois ne lui apprendront jamais. Il est bon, il est beau, quoi qu'on en dise, que toutes nos actions soient pleines de Dieu, et que nous soyons sans cesse environnés de ses miracles." (Génie du Christianisme.)

Voici le fait. Le 9 mars 1761, un Français du nom de Saint-Paul commit un crime horrible, dans la maison de Charles Bellenger, de la côte Saint-François. Après avoir enlevé l'argent, il donna cruellement la mort à Bellenger, à sa femme et à deux enfants. Puis, pour mieux couvrir son crime et ensevelir sous

les ruines jusqu'à sa dernière trace, il mit le feu à la maison.

La Providence se chargea de révéler son forfait. Le grenier, qui était rempli de blé, s'affaissa de bonne heure sous l'action des flammes, et les cadavres, recouverts par le blé, échappèrent à la destruction. Ils servirent à constater le crime. Les soupçons tombèrent sur Saint-Paul, qu'on avait vu dans ces parages. Saisi par justice, il finit bientôt par tout avouer, et il raconta lui-même les horribles détails de ce drame sanglant.

Condamné à la potence, il fut exécuté dans la ville de Montréal, mais la sentence portait que son cadavre serait encloué et suspendu jusqu'à sa totale destruction sur les lieux mêmes, théâtres du forfait. Ce ne fut qu'un an après qu'un habitant, fatigué de ce hideux spectacle, détacha ces restes décharnés et les ensevelit près de là, sous un monument de pierres.

C'est ce fait mémorable, dont le souvenir est encore vivant dans le pays, que l'on raconte aujourd'hui avec des circonstances qui tiennent du merveilleux et qui reposent sur la tradition populaire.

On raconte qu'un nommé Valiquet, de la côte Saint-Elzéar, étant un jour excité par la boisson, donna, en passant, un coup de fouet au pendu, et lui dit par dérision, ou par fanfaronnade: "Je t'invite à venir souper avec moi." Il allait en effet prendre part à une fête. Il arrive et se met à table avec les convives. Au milieu du repas, quelle est la surprise et l'épouvante générale ! On voit entrer un inconnu, d'une forme horrible, et Valiquet a reconnu le pendu. Celui-ci s'avance et lui dit: "Tu m'as invité à souper avec toi... me voilà."

Toute l'assemblée fut saisie d'effroi et personne n'osa proférer une parole. Le mort ajouta: "Je t'invite, à mon tour, à venir voir demain au soir... ne manque pas." Puis il disparut.

Cet ordre fut pour Valiquet un coup de foudre; mais dans la crainte de plus grands malheurs, il n'osa pas y man quer. Après avoir pris conseil des hommes les plus sages du quartier, il fut décidé qu'il se présenterait devant le pendu, en tenant dans ses bras un enfant encore innocent et qu'il ne devait pas quitter, quelque chose qu'on put lui dire. Il part donc, et à peine arrivé sur les lieux, le mort lui cria de mettre à terre l'enfant qu'il tient. Valiquet refuse obstinément, et il l'entend peu après lui dire: "Remercie cet enfant, car sans lui je t'aurais fait voir ce que c'est que d'insulter les morts."

Respect aux morts ! telle est la morale de ce conte populaire... et c'est enseignement n'est-il pas éminemment chrétien ! Rejetez, s'il vous plaît, la poésie de cette légende, mais acceptez-en du moins la leçon.

CORRESPONDANCE.

(Pour les Mélanges-Religieux.)

Monsieur le Rédacteur.

Bien que la paroisse St.-Vincent-de-Paul ait toujours démontré qu'elle ne changeait pas et que ses principes étaient stables et constants, Monsieur M. Prévost de Terrebonne a néanmoins tenté, hier dimanche, de nous faire oublier notre passé et s'est vainement efforcé conjointement avec ses amis, de nous faire embrasser ses nouvelles idées politiques. Mais, comme à l'ordinaire, les électeurs de St.-Vincent ont été inébranlables et ont démontré à M. Prévost que l'arme déjà ancienne (le mot taxe, auquel on ajoute aujourd'hui celui de Rail-Road) est impuissant contre eux et qu'ils savent à quoi s'en tenir sur ces questions, comme vous allez en juger.

Hier, dimanche, après le service divin du matin, M. M. Prévost qui s'était rendu à St.-Vincent avant la messe, nous annonça qu'il était venu faire une assemblée. Cependant, contrairement à l'usage, (et, sans doute, parce que l'aimable monsieur avait entendu parler du "fossé" auquel a donné son nom un monsieur Papineau qui se présentait alors pour notre comité et qu'on avait, dans une visite qu'il nous fit au sujet de son élection, voulu y conduire pour toute réponse à ses arguments sur les taxes et à ses citations de la 36e George III.)

Contrairement à l'usage, dis-je, monsieur Prévost par les bons conseils de son ami M. de Blenry, fit son assemblée, non sur la place publique où se trouve le fossé en question, mais dans un autre endroit du village et sur le perron d'une auberge: prudence que personne ne blâmera, M. le rédacteur. M. Prévost commença par faire connaître à son auditoire quel était le but de sa visite, puis nous entreprit de son programme ordinaire, d'un conseil électif, de Rail-Road, de taxe indirecte, du paiement des jurés. M. Labreche-Viger de Montréal, parla à peu près dans le même sens en ajoutant toutefois un mot en harmonie avec les principes de certaines gens du jour aux idées avancées. Avec la politique, dit l'éminent orateur, point de religion et, après nous avoir instruit de ce que nous connaissions fort bien, que le gouvernement avait alloué une somme considérable pour le Rail-Road projeté d'Halifax, il s'efforça de démontrer qu'une telle conduite était odieuse, que cette somme était l'argent du peuple prélevé par des taxes indirectes qu'on appliquait sur un chemin de fer qui ne devait servir qu'à transporter les troupes de Sa Majesté.

M. Césaire Germain, de St.-Vincent-de-Paul, répliqua à M. Prévost, et, certes, avec tout l'avantage que procure la bonne cause. Tout M. Bellenger, aussi de St.-Vincent-de-Paul, fit voir combien était absurde la pensée émise par M. Labreche. Comment un avocat pouvait-il ignorer que la politique et la religion se touchent aussi bien par la base que par les détails de la législation dans une foule de

cas ! A l'égard du Rail-Road d'Halifax, M. Bellenger expliqua les avantages qui en découleraient pour le commerce et la province en général. Il fit aussi voir combien étaient fausses les insinuations qu'on venait de faire contre la dernière administration, enfin, quel droit pouvait avoir ou ne pas avoir à la confiance publique les deux candidats qu'on leur présentait pour les prochaines élections. D'autres orateurs éminents trouvèrent présents, entre autres M. de Blenry, mais aucun n'osa ouvrir la bouche. L'assemblée étant finie, M. Labreche invita ceux qui désiraient appuyer l'élection de M. Prévost à s'approcher. Quant au parti opposé, il avait déjà obtenu plus de deux cents signatures à une requête adressée à l'Hon. Morin, orateur de la chambre d'assemblée; nombre à peu près égal au nombre de votes que la paroisse ait jamais fourni pour aucune élection.

Je n'ai pas besoin de dire, M. le rédacteur, qu'à plusieurs reprises pendant l'assemblée des hurrahs répétés annoncèrent ce temps à autres à nos hôtes que le temps qui venait de s'écouler était pour eux un temps perdu.

CANADIEN.

Comté de Terrebonne, St.-Vincent-de-Paul, 6 octobre 1851.

EUROPE.

ITALIE.

On lit dans l'Univers :

"La flotte anglaise de la Méditerranée a fait dernièrement une apparition sur les côtes de la Sicile. Il n'en a pas fallu davantage pour émoiiver très vivement l'opinion publique. Les amis de la révolution y ont vu une espérance, les amis de l'ordre une menace de quelque malheur public. On dirait que les vaisseaux britanniques portent dans leurs flancs la peste et la destruction: tout ce qui est honnête tremble à leur approche, et ils ne portent la joie que dans les cœurs malins et ennemis de la vie.

Peut-on dire que l'instinct populaire s'égaré dans cette appréciation si peu honorable pour l'Angleterre ! Non, sans doute, car la pauvre Italie saigne encore des plaies que lui a faites la peste démagogique, que prononcent sur ses rivages les vaisseaux britanniques, et elle éprouve cette terreur instinctive qu'inspirent les êtres malfaisants qui ont fait notre malheur. Quoi qu'il en soit, les bruits d'une révolte de la Sicile viennent encore de temps en temps, après plusieurs semaines, alarmer l'opinion; comme si, après un contact avec une escadre chargée de la contagion, il était nécessaire que le germe pestilenciel se déclarât et produisît ses ravages accoutumés.

Le citoyen Calandrelli, qui a joué un rôle si influent dans la révolution romaine et qui avait été condamné à mort par le tribunal de la Consulte, a vu, comme on sait, sa peine commuée en celle des galères à perpétuité. Un autre arrêt l'avait déjà condamné à vingt années de la même peine pour vol constaté dans plusieurs établissements publics et dans plusieurs maisons particulières. Livres, armes de luxe, dentelles, étoffes précieuses, tout lui avait été bon. Cet intègre citoyen, si cher à la démagogie, était détenu à Saint-Michel. Dans ces derniers temps, on s'était aperçu que les frères et amis faisaient des tentatives pour son évasion. Ces tentatives étaient appuyées par une puissance étrangère, qui n'est ni la France ni l'Angleterre, dont le souverain est le protecteur déclaré du condamné. Pour ne pas avoir un nouveau nom d'évadé à ajouter à ceux d'Achille, de Cornuschi, de Gazzola, d'Andreuzzi, le Gouvernement a pris une mesure dont nous louons l'énergie. Il a fait transporter Calandrelli, avec cinq à six des détenus politiques les plus compromis, dans la forteresse d'Ancone. Il a assuré par ce moyen le châtiement du coupable et s'est probablement débarrassé des instances faites de haut lieu pour son élargissement.

Le Saint-Père, aussitôt qu'il en fut informé de l'attaque faite par la démagogie contre le respectable chanoine Mariolini, envoyé extraordinaire de Parme, s'était empressé de faire demander de ses nouvelles. Il a voulu donner un vénérable ecclésiastique si indignement outragé une preuve plus éclatante de son bienveillant intérêt, et il vient de le nommer prélat domestique. On reconnaît bien là le cœur de Pie IX !

Ce grand cœur ne se manifeste pas moins dans l'empressement qu'il a mis à envoyer une somme de quatre mille ducats aux victimes des derniers tremblements de terre qui ont désolé le royaume de Naples. Le roi Ferdinand avait lui-même, aussitôt la première nouvelle du désastre, envoyé un premier secours de pareille somme.

Des lettres particulières de Rome annoncent qu'une certaine effervescence s'est manifestée dans quelques quartiers de la Ville Eternelle, et notamment dans le Transévère.

La police locale, aidée de quelques compagnies d'infanterie française, a suffi pour réprimer ce mouvement dont on devine facilement les auteurs. Quelques affiches incendiaires avaient été apposées la nuit sur la porte de quelques hôtels bien connus à Rome. Elles ont été arrachées le lendemain dans la nuit même par les agents de police. Quelques arrestations ont été opérées.

Les nombreux assassinats politiques commis à Rome sans qu'on soit parvenu à en découvrir les auteurs, ayant fait soupçonner que ces derniers pourraient avoir des ramifications avec la police, on a fait une visite chez un des principaux employés de cette administration, nommé Alessandrini, et l'on assure qu'on y a trouvé des papiers très-compromettants.

On lit dans le Courrier de Lyon, 17 septembre:

"La rue Royale était mise en émoi ce matin par un coup de main des plus hardis. Un garçon de recette, porteur de deux sacs de mille francs, passait tranquillement dans la rue, lorsque tout à coup il reçoit une poignée de sable en pleine figure, et se sent au même instant enlever ses deux sacs d'argent. Sans perdre son temps à se frotter les yeux, il saute sur le larron, lui reprend de force les deux sacs et crie: Au voleur ! Aussitôt de toutes les boutiques s'élança une nuée de gens de bonne volonté; le voleur cherche à le dépister en s'introduisant dans les allées de traverse et on se dévouillait de la blouse qui le recouvrait; mais suivi de trop près, il tombe entre les mains des poursuivants, qui, après un instant de lutte s'en rendent maître et le conduisent au poste de la Banque. Quelques minutes après, le trop impatient socialiste traversait la foule escorté par un agent de police et quelques militaires du poste. Pour n'avoir pas su attendre 1852, il est tombé maladroitement entre les mains d'une justice réactionnaire."

ANNONCES.

ON demande TROIS MAÎTRES D'ÉCOLES capables d'enseigner l'anglais et le français; les premiers principes d'écriture, de Grammaire et d'Arithmétique. Pour les conditions, s'adresser au Rv. M. TABARET, Missionnaire à l'Oratoire. (Ottawa.) 11 septembre 1851.

AVIS.

UN APPRENTI TYPOGRAPHE trouverait de l'emploi en s'adressant à cette Imprimerie. Montréal, 7 octobre 1851.

ACADEMIE

DE

ST ANTOINE D'ARMENTIERS,

MONTÉ DU LAC DES DEUX MONTAGNES, DISTRICT DE MONTREAL, CANADA-EST.

SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES DE MONTREAL.

Le nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Outawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très-aisé pendant toutes les saisons de l'année. Le local est salubre et pittoresque; les bâtisses, récemment érigées, sont spacieuses et commodes. L'éducation que l'on se propose de donner dans cet établissement sera essentiellement anglaise, et d'un caractère tout-à-fait mercantile; le cours d'instruction embrassera, la lecture, l'écriture bien soignée, l'orthographe, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'arithmétique pratique et saisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et à l'aide des livres. Des soins tout particuliers seront donnés à cette dernière branche, comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française, si nécessaire dans ce pays sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves étrangers à cette langue pourront facilement en acquiescence pratique dans leurs rapports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'Académie.

RÈGLES.

Les élèves étudieront et conclueront à l'Académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec ses fournitures et les autres articles nécessaires de toilette.

Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'Académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-modérés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'Académie est de £2 par année scolaire, payable invariablement trois mois à l'avance. Pour plus amples informations on peut s'adresser à Messieurs les Ecclésiastiques de l'évêché de Montréal et de Bytown, à E. A. MONTMARQUET et W. C. SCHIMMER, Eccl. Carillon, ou au Directeur de l'ACADEMIE à St. ANDRÉ.

S. A. BERNIER, Prêtre, Directeur de l'Académie

N. B. Les classes s'ouvriront au premier octobre prochain.

AUX INSTITUTEURS.

UN jeune homme capable d'enseigner le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et de bonne conduite trouvera de l'encouragement en s'adressant immédiatement au curé de St. ANTOINE D'ARMENTIERS. Un qui pourrait remplir l'Office de Chantre, ou bien encore toucher un harmonium serait préféré. St. André, 15 août 1851.

PEINTURES HUILES, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et au honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul où il tient constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BRUSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'approbation de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 106, rue de l'Inspecteur, Faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES. Montréal, 13 août 1851.

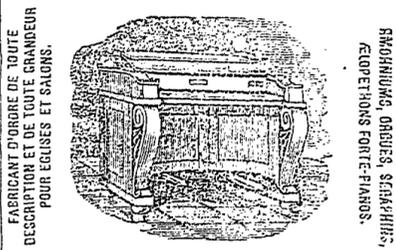
JOSEPH T. DORVAL,

MAÎTRE-MENUISIER.

ATELIER, à la 4e. maison de Poncevoigne Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALLEMANDS, entreprend toute ESPECE D'OUVRAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et en s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur pratique. Mont réal, 23 septembre 1851

SAMUEL R. WARREN.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



FABRICANT D'ORGES DE TOUTE DESCRIPTION ET DE TOUTE GRANDEUR POUR EGLISES ET SALONS.

LES particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'élegance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des orgues et des porte-pianos, et de faire concurrence en cette ligne aux fabricants de ce pays et de l'Europe.

Pour les particuliers on les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne savent pas à même d'acquiescer des ORGUES de grande dimension, l'HARMONIE et le ELOPHON sont parfaitement de mise, parce-que'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Porte-Pianos, et coûtent très-peu.

N. B. — On refait les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait désolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) construites par des ouvriers du commun qui ont à peine une parcelle des notions qu'exige la FABRIQUE DES ORGUES, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte, — ce n'est sous aucun rapport un travail à désirer que celui de remodeller et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore du nom d'ORGUE. Montréal, 10 Septembre 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. LES MEMBRES du BUREAU des EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE d'ÉCOLE de l'Évêché le 17 octobre prochain à NEUF heures précises A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un diplôme. F. X. VALADE, Sec. B. E., Longueuil, 12 Septembre 1851.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTÉRAIRE.

RÈGLEMENTS.

I. — A DATER D'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851 un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante: — Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille. II. — Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851. — Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque. III. — Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné.

IV. — Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851.

V. — L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.

VI. — Le prix destiné par l'Hon. P. De Bonhouville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or de la valeur de £10, ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux.

VII. — L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux.

VIII. — Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été décerné.

IX. — Toutes correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien.

P. G. PAPINEAU, S. C. I. C.

Montréal, 11 Septembre 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait. S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 Septembre 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une École élémentaire dans la paroisse de BEAUREPINE. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Prêtre, Curé. Blainville, 1 septembre 1851.

AVIS.

UN MAÎTRE D'ÉCOLE, sachant bien le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et muni de bonnes recommandations, trouvera une place d'INSTITUTEUR à Ste. GENEVIEVE. Pour plus amples informations, s'adresser à M. LEFÈVRE, curé du lieu. Montréal, 1 Juillet 1851.